



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Qui ont pris part à la délibération : 19

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Xavier BUTTARD, Stéphane MEUNIER, Nicolas ALBERTINI, Mr David MUGNIER, Denis MOLLARD
Mmes Françoise JOURDAIN, Stéphanie VEUILLET, Angélique WLOSIK, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stephany THIEN, Martine JACQUET, Ruby BAJARD

Excusés : Mrs Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON
Mme Maud BESSARD MORANDAS

Pouvoirs : Mr Jérôme BLANCHARD donne pouvoir à Mr Sylvain MONNET
Mme Maud BESSARD MORANDAS donne pouvoir à Monsieur Bernard MAROQUENNE
Mr Florent BULLIFFON donne pouvoir à Monsieur Vincent

Mme Martine JACQUET est nommée secrétaire de séance.

**1- VALIDATION DU FINANCEMENT DES PANNEAUX DE
SIGNALISATION POUR LA DEVIATION DES POIDS LOURDS**

Monsieur le Maire rappelle le contexte concernant la déviation des poids lourds sur la Commune.

Le précédent mandat a engagé des travaux de voirie au Mermand pour un montant d'1 300 000€ sur la route départementale 12, route traversée par les poids lourds. Les travaux de voirie réalisés à la suite des travaux d'assainissement ne sont pas faits pour supporter le passage des poids lourds. La traversée des poids lourds sur la commune empruntant la RD12 engendre un problème de sécurité pour les administrés et une chaussée inadaptée qui va rapidement se dégrader.

Suite à la réunion du 28 mai 2026 avec les instances de l'Etat et du Département, il a été demandé à la collectivité de prendre en charge financièrement l'ensemble des panneaux de signalisation afin d'installer cette signalisation à l'échelle du territoire. Ce coût a été évalué par le Département à la somme d'environ 14 000€ pour assurer cette déviation temporaire en attente d'une autre solution.

Le Département se charge de l'installation de l'ensemble des panneaux sur le territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des élus présents et représentés comme suit : **14 VOIX POUR, 2 CONTRE, 3 ABSTENTIONS**

- **ACCEPTE** le financement des panneaux de signalisation pour la déviation des poids lourds
- **VALIDE** la dépense d'un montant d'environ 14 000€ H.T
- **DIT** que les panneaux seront installés par les services du Département

- La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre
Le Maire.


Bernard MAROQUENNE

